



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES



Monsieur le Préfet J-F. CARENCO
Préfecture de région Rhône-Alpes
106, rue Pierre Corneille
69003 LYON

Nos ref : MPdT/EF/VLB/2013-74

Objet : désinformation au sujet des vautours

Lyon, le 30 juillet 2013

Monsieur le Préfet de Région,

Par courrier en date du 10 juillet 2013, nous vous avons alerté sur les articles de presse et les informations données par les médias au sujet d'attaques réelles ou supposées, de vautours fauves sur du bétail encore vivant.

Nous avons souhaité que soit mises en œuvre les dispositions prévues par la circulaire du 16 juin 2011 relative au Vautour fauve et aux activités d'élevage (Ministère de l'Environnement et Ministère de l'agriculture, cf. <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/>), et notamment la mise en place dans les départements de Rhône-Alpes concernés, d'une cellule de veille, d'information, de communication et de formation pour les vétérinaires à l'instar de ce qui est déjà en place dans le département de la Savoie.

Les services de la DREAL Rhône-Alpes nous ont informé de la tenue d'une réunion inter-services de l'Etat le 5 août 2013. M. le Préfet de l'Isère a organisé une première réunion d'information de tous les acteurs concernés le 29 juillet 2013. Les LPO Isère et FRAPNA Isère étaient présentes à cette réunion.

Nous constatons, que les services de l'Etat s'engagent résolument dans la gestion de ce dossier difficile. Nous insistons pour que soit mise en place dans les plus brefs délais dans tous les départements, la procédure d'expertise par des vétérinaires dûment formés et mandatés.

Nous sommes, par contre, scandalisés par la désinformation organisée par certains syndicats agricoles et en particulier de la FDSEA des Savoie, et largement relayée par les médias. Afin de ne pas laisser le champ libre à l'expression de propos mensongers, nous souhaiterions vivement que l'Etat qui est le détenteur de l'autorité, communique systématiquement pour rétablir la véracité des faits lorsqu'elle est établie.

Nous rappelons avec la plus grande fermeté que les vautours, acteurs d'un équarrissage naturel millénaire, sont strictement protégés par la loi et qu'il ne saurait être question pour nous de porter atteinte à ce statut.

En tant qu'associations agréées et représentatives au titre de la protection de l'environnement, nous souhaitons bien évidemment être associées à toutes les instances qui pourraient être mises en place ou réunions qui pourraient être organisées pour analyser la situation.

Nous tenons à vous assurer de notre esprit de responsabilité et d'ouverture pour retrouver un dialogue serein dans cette affaire et vous prions, Monsieur le Préfet de Région, d'agréer l'expression de nos plus respectueuses salutations.

Pour la LPO Rhône-Alpes
la Présidente



Marie-Paule de Thiersant

Pour l'Union régionale FRAPNA
le Président



Eric FERAILLE

Copies à :

Ministère de l'Ecologie

DREAL Rhône-Alpes

DRAAF Rhône-Alpes

Conseil Régional Rhône-Alpes

Préfets des départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74

Directions départementales des territoires 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74

FNE

LPO France

LPO et FRAPNA 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74

LPO Rhône-Alpes
MRE
32, rue Sainte Hélène
69 002 LYON
Tel : 04 72 77 19 84

Frapna Region
77, rue Jean Claude Vivant
69 100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 97 11